

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016. ADOPTE.**
Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016.
- 2) **Tableau du Conseil Municipal : installation d'un nouveau Conseiller Municipal.**
Par courrier en date du 5 novembre dernier (reçu en Mairie le 1^{er} décembre), Madame Martine ISIDORE nous a informés, de sa démission au poste de Conseillère Municipale. Aussi, en application de l'article L.270 du Code Electoral, Madame Jocelyne BRIOIS, candidate suivante sur la liste « Fiers d'être Portelois - Ensemble réussir Le Portel-Plage », est invitée à prendre place au Conseil Municipal.

II. FINANCES

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE.*

- 3) **Budget Ville 2016 : décision modificative n°3. ADOPTE**
La décision modificative n°3 du budget Ville 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 482.990,72 Euros, dont – 10.600,79 Euros pour la section de fonctionnement et 493.591,51 Euros pour la section d'investissement.
- 4) **Exécution du Budget Ville en section d'investissement. ADOPTE**
Afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer toute opération de ce type dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

➤ RAPPORTEUR : *Madame LAIDET.*

- 5) **Versement d'une subvention au profit de l'association "Le Cancer du Sein, Parlons-en !" dans le cadre d'octobre rose 2016. ADOPTE**
Dans le cadre d'octobre rose, des animations proposées par le Pôle Famille (zumba rose, match ESSM-Le Mans, rose des sables) ont permis de récolter 1133,70 euros de dons. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de reverser la totalité de ces recettes au profit de l'association "Le Cancer du Sein, Parlons-en !".

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

- 6) **Subventions aux Associations 2016 : état complémentaire n°3. ADOPTE**
Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°3 des subventions 2016 accordées aux associations comme suit :

6574-33	Festival Tendances	2.927 €
6574-522	Association Départementale des pupilles de l'enseignement public 62	2.500 €
TOTAL		5.427 €

7) **Acomptes sur subventions 2017.**

ADOPTE

Ces acomptes seront consentis :

- ✓ au C.C.A.S.
- ✓ à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot
- ✓ à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)
- ✓ à la S.A.S.P. E.S.S.M.
- ✓ au Comité de jumelage
- ✓ à la Musicale Porteloise

en fonction des besoins de trésorerie de ces organismes, en attente du vote du Budget Primitif 2017.

8) **Grille des tarifs 2017.**

ADOPTE

L'assemblée délibérante a approuvé la nouvelle grille des tarifs 2017, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017. Certains tarifs sont arrondis pour en faciliter l'encaissement, d'autres tarifs restent inchangés.

III. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

AVIS FAVORABLE

9) **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : Avis du Conseil Municipal.**

Par délibération en date du 13 octobre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La portée de ces modifications est détaillée dans le projet de délibération ci-joint. Pour rappel, la modification a pour objet la mise en œuvre de nouvelles compétences dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ces modifications statutaires qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018.

➤ RAPPORTEUR : *Madame LAIDET*

10) **Politique de la ville - contrat de ville : demandes de subventions 2017.**

ADOPTE

Dans le cadre de la politique de la ville - contrat de ville, la Commune de Le Portel a déposé pour son territoire les dossiers suivants au titre de l'année 2017 en vue de l'obtention de subventions :

- ✓ Aménagement cadre de vie
- ✓ Mieux se déplacer dans nos quartiers
- ✓ Animation de la maison de projets
- ✓ Forum formation
- ✓ Chantiers jeunes
- ✓ Plus d'emplois pour les femmes
- ✓ Accompagnement 16-25 ans vers l'emploi
- ✓ Coup de pouce aux parents
- ✓ Accompagnement à la scolarité
- ✓ Animation temps libres
- ✓ Oralité, écrit et numérique
- ✓ Ouverture maison santé et petite enfance
- ✓ Droits des femmes
- ✓ PRE.

IV. PERSONNEL

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE.*

11) **Modification du tableau des effectifs.**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

V. CADRE DE VIE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 12) **Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :** LE CM A PRIS ACTE
RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2015.
En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de l'environnement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015 a été présenté au Conseil Municipal.

VI. VOIRIE ET RESEAUX

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

- 13) **Service public d'assainissement :** Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2015. LE CM A PRIS ACTE
Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs à la protection de l'environnement, un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2015.

- 14) **Service public de distribution d'eau potable :** Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2015. LE CM A PRIS ACTE
Un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2015, conformément à la législation en vigueur relative à la protection de l'environnement.

- 15) **Convention spéciale de déversement des eaux industrielles.** ADOPTE
Il est prévu de modifier la convention spéciale de déversement des eaux industrielles afin de substitution VEOLIA par la SAB (Société d'Assainissement du Boulonnais) et de modifier les conditions de facturation.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

- 16) **Redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité ou de gaz :** Modification. ADOPTE
Il a été institué, lors du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2016, le principe d'une redevance due à la Commune du Portel pour l'occupation provisoire du domaine public communal par des chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité ou de gaz. Cette redevance est prévue par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 et est fixée à 0,35 Euro par mètre linéaire. Il y a lieu cependant d'apporter une modification à cette délibération. Il faut en effet établir pour les tarifs une distinction entre les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité et ceux concernant la distribution d'électricité. Pour les premiers, le tarif est établi à 0,35 Euro par mètre linéaire, mais ne concerne pas la Ville de Le Portel. Pour les seconds, le montant de la redevance est fixée à 1/10ème de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages du réseau de distribution d'électricité.

VII. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LIEVENS*

- 17) **Renouvellement de la concession de la plage de Le Portel - Approbation du plan.** ADOPTE
Le plan d'aménagement de la nouvelle concession de la plage de Le Portel ayant été modifié au niveau de la surface de concession, le Conseil Municipal l'a approuvé.

- 18) **Cession de parcelles de terrain sises à Alprech au Conservatoire du Littoral.** ADOPTE
Dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral, l'assemblée délibérante a décidé de procéder à la cession de 25 parcelles de terrain sises à Alprech.

19) **Vente amiable d'une parcelle de terrain sise rue Carnot, cadastrée AD 822, pour partie à Madame Virginie BRINJEAN-COTTRET.** **ADOPTÉ**

Il est prévu la vente amiable à Madame Virginie BRINJEAN-COTTRET d'une parcelle de terrain sise rue Carnot à LE PORTEL et cadastrée AD 822 pour partie, d'une superficie d'environ 150 m² au pris de 50 Euros/m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

20) **Vente par la SA d'HLM VILOGIA LOGIS 62 d'un logement locatif social sis 23 rue d'Epernay et d'un local sis au 11 Boulevard d'Arras à Le Portel : Avis du Conseil Municipal.** **AVIS FAVORABLE**

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur la vente par la SA d'HLM VILOGIA LOGIS 62 d'un logement locatif social sis 23 rue d'Epernay et d'un local sis au 11 Boulevard d'Arras à Le Portel.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

ADOPTÉ

21) **Assurance des garanties statutaires du personnel titulaire et stagiaire – Résultats de l'appel d'offres.**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché concernant l'assurance des garanties statutaires du personnel titulaire et stagiaire, compte tenu de l'adjudicataire et du pourcentage retenus en commission d'appel d'offres.

22) **Réhabilitation et réfection de la rue du Maréchal Foch** **ADOPTÉ**

Il est prévu de passer un avenant au marché de réhabilitation et de réfection de la rue du Maréchal Foch passé avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST qui porte le montant du marché de 189.948,75 € HT à 214.119.01 € HT.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

23) **Chantier d'insertion : prolongation.** **ADOPTÉ**

Afin de mener à bien certains travaux dans les bâtiments communaux (écoles et hôtel de ville). Le Conseil Municipal a décidé de proroger de 6 mois le chantier d'insertion avec l'association Créactif – Résidence Paul Eluard à Le Portel. Le coût estimatif de cette mission s'élève à 89.583 Euros (8 CUI + encadrement). La part résiduelle de la ville est établie à 14.102,40 Euros.

VIII. **SUBVENTIONS ET CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

24) **« Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales.** **ADOPTÉ**

Dans le cadre de l'opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

IX. **SENIORS**

➤ RAPPORTEUR : *Madame CAZIER*

25) **Activités organisées par le service seniors : Tarifs 2017.** **ADOPTÉ**

L'Assemblée Délibérante a approuvé les tarifs des activités organisées par le service seniors dans le cadre des animations proposées aux aînés et qui seraient applicables au 1^{er} janvier 2017.

X. **ENSEIGNEMENT**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

26) Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a fixé les conditions d'attribution des bourses communales pour l'année scolaire 2016-2017 et a accepté les dossiers retenus par la Commission Enseignement qui s'est réunie le 13 décembre dernier.

XI. **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

✓ « Architectures et couleurs Porteloises » : **présentation d'un bilan.**

✓ **Bilan des marchés publics** passés au cours de l'année 2016.

XII. **COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Délibération n°2014-39 du 16 avril 2014.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

✓ Carte « Pass » : **tarifs.**

Par arrêté municipal n°2016-474 en date du 22 septembre 2016, la tarification de la carte « Pass » a été fixée comme suit : Portelois : 20 Euros – Extérieurs : 60 Euros (Validité de l'adhésion : septembre 2016 à août 2017).

Adhérents activité danse : forfait pour la confection des costumes : 80 Euros pour les Portelois - 100 Euros pour les extérieurs.

✓ Carte « Pass » : **Modification tarifaire.**

L'arrêté municipal n°2016-474 en date du 22 septembre 2016 est complété comme suit : le tarif Portelois sera appliqué au personnel communal et aux professeurs des écoles communales habitant sur l'extérieur (conformément à l'arrêté municipal n°2016-568 en date du 27 octobre 2016).

✓ « Zumba rose » : **tarification.**

Un cours de Zumba intitulé « les hommes se mettent en rose pour vous » a été organisé par le Pôle Famille le vendredi 14 octobre 2016. La participation a été fixée comme suit par arrêté municipal n°2016-511 en date du 6 octobre 2016 : 4 Euros par personne (recettes intégralement reversées pour la lutte contre le cancer du sein).

✓ 1^{ère} édition de la « Rose des sables » : **tarification.**

Un parcours du combattant intitulé « la rose des sables » a été organisé par le Pôle Famille le dimanche 23 octobre 2016. La participation a été fixée comme suit : 5 Euros par personne (recettes intégralement reversées pour la lutte contre le cancer du sein) - Arrêté municipal n°2016-512 en date du 6 octobre 2016.

✓ **Sortie au Manoir à Paris – Vacances de Toussaint 2016.**

Durant les vacances de la Toussaint, le Pôle Famille a organisé à l'attention des jeunes fréquentant ou non le CAJ (rue de Reims) une sortie au Manoir à Paris le jeudi 27 octobre 2016. La tarification a été fixée à 5 euros (arrêté municipal n°2016-513 en date du 10 octobre 2016).

✓ **Sortie au bowling à Calais – Vacances de Toussaint 2016.**

Une sortie au bowling à la Cité Europe à Calais a été organisée le mercredi 2 novembre 2016 par le Pôle Famille à l'attention des jeunes fréquentant le CAJ (rue de Reims). La tarification a été fixée par arrêté municipal n°2016-514 en date du 10 octobre 2016 à 3 euros.

✓ **Régie de recettes : Cantines et garderies scolaires : Modification.**

Conformément à la demande de Madame le Trésorier Municipal, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé avec un double plafond : un montant maximum d'encaisse dit plafond général (fixé à 7.000 Euros) et à l'intérieur de celui-ci un plafond pour la seule monnaie fiduciaire (1.000 Euros). Par ailleurs, le régisseur devra verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins une fois par mois, ou dès que l'encaisse maximum est atteinte - Arrêté municipal n°2016-526 en date du 17 octobre 2016.

✓ **Après-midi dansant organisé par le service seniors le vendredi 21 octobre 2016.**

La tarification d'un après-midi dansant organisé le vendredi 21 octobre 2016, par le service seniors, à la salle Yves Montand, a été fixée à 7,50 Euros pour les adhérents et à 9,50 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait une boisson et une pâtisserie) - (Arrêté municipal n°2016-528 en date du 13 octobre 2016).

✓ **Régie de recettes : « droits de place : marché, braderies, opérations de ventes ponctuelles, aire de camping-cars »: Modification.**

Par arrêté municipal n°2016-532 en date du 18 octobre 2016 et pour faire suite à la demande de Madame le Trésorier Municipal, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est désormais fixé avec un double plafond : un montant maximum d'encaisse dit plafond général (fixé à 3.000 Euros) et à l'intérieur de celui-ci un plafond pour la seule monnaie fiduciaire (500 Euros). De plus, le régisseur devra verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins une fois par mois, ou dès que l'encaisse maximum est atteinte.

✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : pièce de théâtre le samedi 19 novembre 2016 : Tarification.**

Une pièce de théâtre, « un air de famille » par la compagnie le théâtre de l'Echange, a été organisée par la Municipalité le samedi 19 novembre 2016 à 20h30 à l'espace culturel Philippe Noiret. La tarification a été fixée comme suit : entrée tarif unique : 5 euros (arrêté municipal n°2016-544 en date du 20 octobre 2016).

✓ **Exercice du droit de préemption urbain.**

Par arrêté municipal n°2016-548 en date du 2 novembre 2016, la Commune a exercé son droit de préemption en vue de maintenir l'activité économique, de l'immeuble sis 30 quai Duguay Trouin à Le Portel. Le prix de vente est fixé à 150.000 Euros conformément à l'estimation du service des domaines.

✓ **Après-midi dansant organisé par le service seniors le vendredi 18 novembre 2016.**

La tarification d'un après-midi dansant organisé le vendredi 18 novembre 2016, par le service seniors, à la salle Yves Montand, a été fixée à 7,50 Euros pour les adhérents et à 9,50 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait une boisson et une pâtisserie) - (Arrêté municipal n°2016-569 en date du 8 novembre 2016).

✓ **Sortie à Bruges organisée par le service seniors le mercredi 14 décembre 2016.**

Le mercredi 14 décembre 2016, une sortie au marché de Noël à Bruges a été organisée par le service seniors. Par arrêté municipal n°2016-570 en date du 8 novembre 2016, la tarification a été fixée à 16 Euros pour les adhérents, à 18 Euros pour les non adhérents et à 9 Euros pour les enfants de moins de 10 ans.

✓ **Conférence sur le « Vendée Globe » - le 25 novembre 2016.**

Une conférence sur le « Vendée Globe » a été organisée par le Pôle Famille et la médiathèque le vendredi 25 novembre 2016. La tarification a été fixée par arrêté municipal n°2016-598 en date du 24 novembre 2016 à 2 euros gratuit pour les moins de 12 ans.

XIII. MANIFESTATIONS

➤ **RAPPORTEUR** : *Monsieur le Maire.*

✓ **Principales manifestations programmées prochainement :**

→ Mercredi 21 décembre :

- Animation de Noël - Aurélien le magicien de 14 H à 16 H - Piste de ski - manège enfantin - crêpes - boissons chaudes - Promenade du Petit Golf - 14 H à 19 H
- Concours de guénels - Ouvert aux enfants de 5 à 14 ans - Betterave, goûter et lot à tous les participants - défilé à 17 H rues des Castors et des Prévoyants – Organisé par l'ACLH - 2 € - Maison de Quartier JP Maurouard - 14 H 30
- Soirée Jeux vidéo - Avec l'Association OSCCOP - sur le thème Disney - Venez jouer entre amis ou en famille - Gratuit - ouvert à tous Médiathèque - 17 H à 21 H

→ Jeudi 22 décembre :

- Animation de Noël - Piste de ski - manège enfantin - crêpes - boissons chaudes - Promenade du Petit Golf - 14 H à 19 H
- Goûter de Noël - résidence Pierre Loti - Organisé par la Maison de Projets et Pas-de-Calais Habitat de 14 H à 16 H 30

→ Vendredi 23 décembre :

- Animation de Noël - Piste de ski - manège enfantin - crêpes - boissons chaudes - Promenade du Petit Golf - 14 H à 19 H
- Guénels - Atelier suivi à 17 H de la présentation au Jury - 18 H : défilé avec la Musicale Porteloise - 19 H : proclamation des résultats avec distribution des lots (pour les 50 plus beaux) et friandises – Organisateur : Office de Tourisme - Promenade du Petit Golf - 14 H

→ Samedi 24 décembre : Animation de Noël - Arrivée du Père Noël en calèche à 14 H 30 et déambulation de lutins - Piste de ski - manège enfantin - crêpes - boissons chaudes - Promenade du Petit Golf - 14 H à 17 H

→ Vendredi 6 janvier : Vœux du Maire - Chaudron 18 H 30

→ Samedi 7 janvier :

- Galette des rois – Organisateur : Collectif de la Coulée Verte - Parc de la Falaise - 14 H
- Les Bonobos - Théâtre avec les Thibautins qui proposent une pièce de Laurent Baffie - réservations au 03 21 87 73 77 - 10 € Espace Culturel Philippe Noiret - 20 H 30

→ Dimanche 8 janvier : Braderie - Club des Amis de la Plage - Salle Maurice Chevalier

→ Mercredi 11 janvier : Vœux au personnel communal - Salle Yves Montand - 16 H

→ Vendredi 13 janvier : Après-midi dansant "spécial Galette des Rois" - Animation Olivier DESMIDT - renseignements et inscriptions au 03-21-92-43-11 - Service Seniors - 8 € adhérents - 10 € non adhérents - Salle Yves Montand 14 H

→ Dimanche 15 janvier :

- Présentation des vœux aux élus et habitants du quartier – Organisateur : Collectif Henriville - Maison de Quartier JP Maurouard - 11 H
- Concert du Nouvel An - Avec les Musiciens du Nord. Au programme : Danzon n°2 d'Arturo Marquez - 7ème valse noble et sentimentale de Maurice Ravel - Boléro de Maurice Ravel - la fille de Pohjola de Jean Sibelius - danses viennoises... - 5 € (billetterie sur place ou sur réservation à la Médiathèque) - Salle Yves Montand 16 H

→ Dimanche 22 janvier : Un dimanche en famille - Parents et enfants sont réunis autour d'activités sportives : gymnastique - trampoline - basket acrobatique – Organisateur : Athlétic Le Portel - Salle Léo Lagrange - 15 H à 17 H

→ 11 et 12 février : Salon du Bien-être et de la Voyageance - Salle Yves Montand

→ Samedi 11 février : Sport en famille - Parcours de motricité pour les plus petits, tennis de table, badminton, ateliers basket, football, cirque... (les enfants doivent être accompagnés de leurs parents pour participer à l'activité) - Gratuit - Salle Charles Humez 9 H à 12 H

→ Lundi 13 février : Music - Gym - Light - Vis ta gym autrement - Découvertes gymniques et acrobatiques pour les ados au son de leurs musiques préférées sous des jeux de lumières – Organisateur : Athlétic Gym - Salle Léo Lagrange - 18 H 30 à 20 H

→ Vendredi 17 février : Repas dansant "spécial Carnaval" - Animation Orchestre SENSATION - renseignements et inscriptions au 03-21-92-43-11 - Service Seniors - Salle Yves Montand 12 H

→ Dimanche 19 février : Un dimanche en famille - Parents et enfants sont réunis autour d'activités sportives : gymnastique - trampoline - basket acrobatique – Organisé par l'Athlétic Le Portel - Salle Léo Lagrange 15 H à 17 H

→ 25 - 26 - 27 et 28 février : Carnaval.

Date d'affichage : Le 22/12/2016